

A ce sujet, M. Gardiner a fait observer que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de vendre ou de distribuer de l'énergie. "Notre intention est d'aménager des barrages et des réservoirs d'emmagasinage et des canaux de jonction. Une fois ces travaux terminés, nous fournirons l'eau conformément à l'accord antérieurement conclu."

Je crois savoir qu'on s'est entretenu récemment avec le gouvernement de la Saskatchewan, qu'il en est résulté un accord provisoire à l'égard de la répartition des frais, et que la Saskatchewan a confirmé par écrit au ministre qu'elle paierait sa part des frais. A cause des déclarations qu'on formule depuis des années au sujet de cette entreprise, nous tenons à ce qu'on commence immédiatement à aménager le barrage afin qu'il soit possible de donner suite au projet d'irrigation. Ce n'est pas un nouveau sujet de débat à la Chambre. Les députés qui siègent ici depuis plusieurs années savent qu'il est revenu maintes et maintes fois sur le tapis.

Le très hon. M. Gardiner: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je tiens à dire que les principaux projets d'irrigation ne relèvent pas de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Ces entreprises ne sont pas exécutées directement sous le régime de cette loi. Il me déplait d'entamer une discussion qu'il faudra peut-être interrompre plus tard lorsque certains députés auront exprimé leur opinion. C'est pourquoi j'invoque le Règlement maintenant avant que la discussion en soit au point où d'autres honorables représentants jugeront nécessaire de prendre la parole sur l'entreprise de la Saskatchewan-Sud.

M. Coldwell: Je ne veux pas enfreindre le Règlement de la Chambre. J'essaie plutôt de l'observer strictement mais, sauf erreur, des fonctionnaires chargés d'appliquer la loi sur le rétablissement agricole des Prairies effectuent des levés aux fins de cette entreprise. Si le ministre n'avait pas parlé d'irrigation lorsqu'il était question de ces ingénieurs, je me serais probablement abstenu de traiter le sujet maintenant, bien que j'aie conservé ces documents à mon bureau afin de les utiliser au moment opportun. Mais, à mon avis, il convient de signaler la chose au ministre et de faire pression auprès du Gouvernement afin que l'entreprise soit inaugurée. Si j'enfreins le Règlement, je ne poursuivrai pas mais, comme les fonctionnaires effectuent des levés qui serviront aux travaux projetés et comme le ministre a lui-même déclaré que d'autres ministères essaient d'obtenir les services des ingénieurs affectés à l'entreprise, j'ai cru que c'était le moment d'insister un peu plus auprès du Gouvernement pour qu'il commence les travaux immédiatement.

Le très hon. M. Gardiner: Je parle toujours de la motion d'ordre, monsieur le président. Outre ces entreprises importantes, il y a une grande activité et beaucoup de travail au sujet de l'irrigation. Beaucoup de travaux effectués en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies ont trait à des entreprises comme celles d'East-End et de Val-Marie, où il se fait de l'irrigation. Je dois, cependant, avouer que la seule partie du travail se rapportant à la Saskatchewan-Sud et dont s'occupent les fonctionnaires chargés de l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, est celle qui a trait aux recherches.

M. le président: La résolution à l'étude vise une mesure bien précise. Je ne crois pas qu'on puisse traiter la question de l'irrigation dans son ensemble.

M. Coldwell: Monsieur le président, je ne mets pas en doute le bien-fondé de votre décision mais, étant donné la portée de la mesure, je croyais pouvoir profiter de l'occasion, afin d'aborder ces questions. De toute façon, j'ai à peu près terminé mes remarques, qui ont pour objet d'exhorter le Gouvernement à mettre le projet à exécution le plus tôt possible, de façon à donner suite aux promesses que le ministre a formulées de temps à autre.

Le très hon. M. Gardiner: C'est précisément sur ce point que je ne veux pas entamer de discussion. Je ne fais pas de promesses. J'expose des faits.

M. Argue: Quand avez-vous cessé d'en faire?

Le très hon. M. Gardiner: Dans mes trente-huit années de vie politique, je n'ai jamais fait de promesses à qui que ce soit. J'ai attendu d'être en mesure d'exposer les faits, de dire quand nous pourrions mettre le projet à exécution, puis j'ai dit que nous y donnions suite.

M. Coldwell: Des citations dont je viens de donner lecture on peut nettement conclure, il me semble, que le ministre a effectivement déclaré qu'on réaliserait ce projet. Il disait, le 20 octobre 1941:

Presque tout l'argent viendrait du Trésor fédéral. On ne saurait guère attendre de la Saskatchewan, si souvent atteinte par la sécheresse, qu'elle se charge d'un tel fardeau d'immobilisations.

Maintenant que la province a convenu de se charger d'une bonne partie des dépenses, les travaux devraient être lancés sans plus de délai.

Le très hon. M. Gardiner: Je consultais ce matin même des documents dont le dépôt a été ordonné par la Chambre, et qui traitent justement de cette question. Tous les papiers